

**PERFORMANCES DES FIRMES ALGERIENNES  
UNE QUESTION DE PRIVATISATION  
OU DE GOUVERNANCE DES FIRMES ?**

Pr. Daniel LABARONNE  
Université Montesquieu Bordeaux IV

**Résumé :**

La privatisation algérienne est-elle un facteur d'amélioration des performances des firmes du pays ? La privatisation est-elle une solution pour la sortie de crise de l'entreprise publique algérienne ? Pour répondre à ces questions nous mobilisons dans ce papier les apports théoriques et empiriques des études qui ont testé, notamment dans le cas des firmes d'Europe de l'Est, les liens entre la performance des firmes et leur forme (publique *versus* privée), leur structure (*outsiders versus insiders*) ou leur statut (managérial *versus* individuel). Les résultats souvent contradictoires et quelquefois contraires aux attentes théoriques de ces études nous incitent à être prudent quant aux effets attendus de la privatisation sur l'amélioration des performances des firmes algériennes. Nous défendons l'idée que c'est davantage le renforcement des institutions de marché, notamment celles qui encadrent les mécanismes de micro-gouvernance, qui peut jouer un rôle décisif dans l'amélioration des performances du système productif algérien

**Mots clés :** Algérie, Gouvernance, Institutions, Privatisation

**Introduction :**

Depuis 1995, date du lancement du processus de privatisation en Algérie, l'organisation de la propriété des firmes algériennes a connu trois modifications principales. D'abord, une transformation de la forme de la propriété, les firmes publiques évoluant vers une forme privée. Ensuite, un changement de statut, l'entreprise étatique se transformant soit en entreprise individuelle, avec confusion des fonctions de propriété et de direction, soit en entreprise managériale, avec séparation des deux fonctions. Enfin, une évolution de la structure de propriété, l'Etat en tant que propriétaire des firmes cédant ses actifs à des propriétaires extérieurs aux entreprises (les *outsiders*) ou aux salariés des entreprises (les *insiders*).

A la suite de ces transformations, une double question se pose. La privatisation algérienne est-elle un facteur d'amélioration des performances des firmes du pays ? La privatisation est-elle une solution pour la sortie de crise de l'entreprise publique algérienne ? Pour répondre à ces questions nous mobilisons dans ce papier les apports théoriques et empiriques des études qui ont testé, notamment dans le cas des firmes d'Europe de l'Est, les liens entre la performance des firmes et leur forme (publique *versus* privée), leur structure (*outsiders versus insiders*) ou leur statut (managérial *versus* individuel). Les résultats souvent contradictoires et quelquefois contraires aux attentes théoriques de ces études nous incitent à être prudent quant aux effets attendus de la privatisation sur l'amélioration des performances des firmes algériennes. Nous défendons l'idée que c'est davantage le renforcement des institutions de marché, notamment celles qui encadrent les mécanismes de micro-gouvernance, qui peut jouer un rôle décisif dans l'amélioration des performances du système productif algérien.

Ce papier s'organise de la façon suivante. Nous proposons un cadre théorique élargi pour interpréter les performances des entreprises algériennes (1). Nous présentons le concept théorique de micro-gouvernance que nous appliquerons au cas algérien (2). Nous donnons les éléments de la base de données qui nous permet d'évaluer empiriquement, et de façon comparative, le niveau de micro-gouvernance qui s'applique à plus de cinquante pays (3). Nous pouvons alors situer le niveau de micro-gouvernance algérien par rapport à cet ensemble de pays (4). Nous suggérons l'importance du rôle que joue le renforcement des institutions de marché dans l'efficacité des firmes algériennes(5). Nous concluons.

**1- Un cadre théorique élargi pour interpréter les performances des entreprises algériennes :**

La question de l'impact de la nouvelle organisation de la propriété des firmes algériennes sur l'amélioration de leurs résultats s'inscrit dans une réflexion plus large qui porte sur les effets de la privatisation sur la performance des firmes, notamment après le vaste mouvement de privatisation/ restructuration observé dans les économies développées à partir de 1985 ou dans les économies de l'Est en transition à partir de 1990.

Ces recherches ont testé trois hypothèses théoriques principales. i) Les entreprises privées sont plus performantes que les entreprises publiques. ii) Les entreprises privées avec confusion des fonctions de propriété et de direction sont plus efficaces que les entreprises avec séparation de ces deux fonctions. iii) Les entreprises contrôlées par des *outsiders* ont des performances supérieures aux entreprises dominées par des *insiders*.

La première hypothèse s'inscrit dans le cadre de la théorie de la propriété. Celle-ci suggère que la propriété privée crée les incitations favorables à une meilleure allocation des ressources productives. Les deux autres hypothèses sont issues de l'analyse commune au courant managérial et au modèle contractualiste, analyse qui constitue le modèle standard de la firme. Le courant managérial de la firme étudie les conséquences de la séparation des fonctions de propriété et de direction sur la performance des firmes. Cette séparation entraînerait des conflits d'intérêt entre les actionnaires et les dirigeants. Ceux-ci rechercheraient la satisfaction de leur utilité personnelle au détriment de l'objectif traditionnel de maximisation de la valeur de la firme. Il s'ensuivrait une baisse de l'efficacité des firmes managériales. Dans l'hypothèse où les propriétaires seraient en

même temps les salariés, les firmes managériales "coopératives" auraient des performances encore moindres en raison du comportement des *insiders* moins enclins à prendre des risques que les *outsiders*.

En réponse aux thèses managériales, l'analyse contractualiste, qui englobe la théorie des droits de propriété, des coûts de transaction, et de l'agence soutient qu'il existe des moyens permettant aux actionnaires de surveiller et de contrôler l'action des managers afin qu'ils agissent dans l'intérêt de la firme. Cette analyse développe un modèle principal-agent axé, d'une part, sur les conflits d'intérêt entre propriétaires et managers, d'autre part, sur les moyens de résoudre ces conflits à partir d'un système d'incitations et de contrôle.

La transition vers l'économie de marché des économies de l'Est a fourni un vaste champ d'investigation empirique permettant de tester les liens privatisation- performances des firmes. Ces tests peuvent être utiles à la compréhension de la situation algérienne. Une analyse exhaustive de leurs résultats donne des résultats contradictoires<sup>1</sup>. Certains travaux montrent que les entreprises publiques de l'Est sont aussi performantes que les entreprises nouvellement privatisées, d'autres contestent ces résultats et soulignent la supériorité de la forme privée sur la forme publique. Des tests établissent un lien faible entre propriété privée et restructuration, tandis que d'autres mettent en avant une relation forte. Des études notent l'efficacité des entreprises contrôlées par les *outsiders*, alors que d'autres constatent les performances des firmes contrôlées par les *insiders*. Une hypothèse théorique serait confirmée, en revanche : les firmes individuelles créées *ex-nihilo* seraient plus performantes que les firmes publiques ou managériales.

Face à des résultats empiriques rarement convergents et quelquefois contraires aux attentes théoriques, l'analyse appliquée au cas des entreprises algériennes doit éviter toute position normative. Celle-ci postulerait, sans précaution, que la privatisation est la meilleure solution pour l'amélioration des performances des firmes algériennes et la seule voie permettant aux firmes publiques de sortir de la crise dans laquelle elles se trouvent. Une approche de nature positive semble préférable. Celle-ci

doit dépasser le cadre restrictif du modèle standard de la firme. Ce modèle privilégie le conflit actionnaires / dirigeants et la liaison privatisation / performances des firmes. Un cadre plus élargi doit s'intéresser aux mécanismes réels qui conditionnent les décisions des agents, notamment celles des dirigeants. Cette voie de recherche, ouverte par la théorie du gouvernement d'entreprise, peut offrir un référentiel complémentaire à l'interprétation des performances contrastées des firmes algériennes.

Le système de gouvernement d'entreprise recouvre, selon Charreaux [1997] : «l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire». Dans le prolongement de la théorie du gouvernement d'entreprise, elle-même extension de la théorie des droits de propriété, de l'agence et des coûts de transaction, la privatisation n'apparaît pas comme le seul facteur d'amélioration des performances des firmes.

D'autres facteurs interviennent qui déterminent la latitude discrétionnaire des managers, cette dernière conditionnant à son tour les performances des firmes à travers les politiques managériales d'investissement et de financement. C'est dans ce cadre d'analyse qu'il faut resituer, nous semble-t-il, la question des performances des firmes en Algérie. Les facteurs discriminants qui déterminent la performance des firmes privées et publiques algériennes reposent moins, selon nous, sur la mise en œuvre de recommandations normatives en faveur d'une privatisation rapide que sur le renforcement d'un cadre institutionnel imposant une discipline de marché aux managers privés et publics. Ces facteurs institutionnels peuvent être regroupés sous le concept de micro gouvernance. Nous présentons le contenu analytique de ce concept et examinons empiriquement sa réalité dans le cas algérien.

## 2- Le concept théorique de micro-gouvernance :

La micro gouvernance, ou encore le système de gouvernance des managers des firmes, vise à résoudre en partie les problèmes d'agence qui se posent dans les entreprises. On note que, symétriquement, la macro gouvernance, ou encore le système de gouvernance des acteurs politiques, vise à résoudre la question de la délégation de pouvoir qui donne mandat à des élus d'entreprendre les réformes au nom de la population.

Dans le cas de la micro-gouvernance Les moyens de contrôle dont disposent les propriétaires pour contrôler la dérive gestionnaire des dirigeants, dérive qui les pousse à maximiser leur utilité propre plutôt que le profit de l'entreprise, sont regroupés en distinguant les systèmes internes et les systèmes externes de contrôle.

Dans le système interne, le contrôle repose sur des mécanismes, comme le vote des actionnaires lors des assemblées générales qui approuvent ou sanctionnent la gestion des dirigeants, ou d'organes, au premier rang desquels le conseil d'administration qui surveille et oriente la gestion de l'entreprise.

Dans le système externe, le contrôle s'exerce par le marché et le cadre réglementaire. L'impact du contrôle des managers sur l'amélioration des performances des firmes, notamment algériennes, joue à travers un double effet d'incitation et d'information. La concurrence de firmes domestiques, favorisée par la privatisation des firmes publiques et la libéralisation du marché intérieur, ou de firmes étrangères, encouragée par l'ouverture internationale, soumet les managers à une "discipline de marché". Celle-ci crée une structure d'incitations qui impose aux managers d'être efficaces sous peine d'être sanctionnés par des pertes de marché pour leur entreprise. Cette concurrence, dès lors qu'elle est régulée pour éviter les ententes et les abus de position dominante et qu'elle est facilitée par un environnement légal favorisant la libre entrée de nouvelles entreprises, produit de l'information sur la qualité relative de la gestion managériale. Si cette information révèle une mauvaise gestion des dirigeants, ceux-ci peuvent être sanctionnés (perte de leur emploi) à la suite, soit de la vente des firmes inefficaces à des firmes plus performantes (une discipline de surenchère s'exerce alors) soit de la liquidation des firmes défaillantes exigée par des créanciers (c'est la discipline de faillite qui joue dans ce cas).

Pour que ces mécanismes de gouvernance fonctionnent en Algérie, il faut que l'évaluation de la performance des firmes s'appuie sur une information sincère, complète et véritable de leurs comptes; qu'une discipline contractuelle

<sup>1</sup> Pour un survey sur la question des liens privatisation-performances, voir Labaronne[2002].

intervienne qui résulte de l'application effective des contrats liant les dirigeants aux partenaires de la firme (propriétaires, salariés, clients, fournisseurs); que la menace de la faillite soit réelle avec des dispositifs juridiques qui la prévoient et l'appliquent; que le marché du travail, comme le marché financier, soient opérationnels afin que des pressions adéquates s'exercent sur les managers et les conduisent à maximiser la rentabilité des entreprises. Les dispositifs relatifs au fonctionnement du marché du travail doivent permettre aux propriétaires de sanctionner les managers en les licenciant ou en exerçant sur eux une menace crédible rendue possible par la fluidité du marché du travail. Le marché financier, qui est également le marché "du contrôle des sociétés", doit permettre aux entreprises les plus performantes de contrôler celles qui le sont le moins en sanctionnant le cas échéant les managers moins efficaces des firmes-cibles.

D'avantage que la privatisation, c'est l'instauration de ce cadre institutionnel de micro-gouvernance qui doit permettre aux firmes algériennes, privées, privatisées ou publiques d'améliorer leurs performances. Or, la qualité de ce cadre institutionnel semble faire défaut en Algérie comme ne témoigne un certain nombre d'études sur le "climat des affaires" dans ce pays. Nous proposons une approche empirique qui permet de situer l'Algérie du point de vue de l'efficacité de la mise en œuvre des mécanismes de gouvernement des firmes. Cette approche confirme les améliorations souhaitables dans le domaine de la micro-gouvernance algérienne.

### 3- Une base de données qui évalue empiriquement le niveau de micro-gouvernance algérien :

Pour tenter d'évaluer le niveau de micro-gouvernance des firmes algériennes nous proposons d'exploiter la base de donnée Ministère de l'économie et des finances français (base dite Minefi). Cette base offre des données originales sur les caractéristiques institutionnelles de 51 pays (liste des pays, Annexe 1). Ces données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire adressé aux fonctionnaires français des Missions Economiques des pays couverts. Les réponses qualitatives aux questions élémentaires ont débouché sur des variables élémentaires qui ont été agrégées en 115 indicateurs<sup>2</sup>.

Sur le plan empirique, cette base propose une grille de "capture" des caractéristiques institutionnelles des pays. Elle décompose le cadre institutionnel en 9 thèmes croisés avec quatre secteurs (Tableau 1).

**Tableau 1** : Grille de capture des institutions

Secteurs institutionnels en colonnes	Environnement institutionnel	Marchés		
Thèmes institutionnels en lignes	A. Institutions publiques et sociétés civiles	B. Marchés des biens et services	C. Marché des capitaux	D. Marché du travail et relations sociales
1. Institutions politiques	Droits et libertés publiques			Libertés, pluralisme syndical
2. Sécurité et ordre public	Sécurités des personnes et des biens			
3. Gouvernance publique	Transparence, contrôle de la corruption, efficacité de l'administration, indépendance de la justice	Collusion Etat/entreprises	Collusion Etat/ banques	Travail informel
4. Liberté de fonctionnement des marchés		Part du secteur privé, privatisation, distorsion de prix introduites par l'Etat	Part du secteur privé, liberté des taux d'intérêt, indépendance de la Banque centrale	Flexibilité du marché du travail formel
5. Environnement technologique, dispositions pour le futur	Innovations et R&D dispositions pour le futur		Capital-risque, accès au crédit	Formation professionnelle
6. Sécurité des contrats et obligation d'information	Sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit sur la faillite	Information sur la qualité des biens, sur la situation des entreprises, propriété intellectuelle	Systèmes de garanties, obligations d'information	Respect du droit du travail
7. Régulations	Régulation de la concurrence	Concurrence	Concurrence, règles prudentielles, supervision	Dialogue social
8. Ouverture sur l'extérieur	Circulation des personnes, de l'information	Ouverture commerciale	Ouverture financière	Circulation des travailleurs
9. Cohésion sociale	Equilibre social, égalité de traitement, mobilité sociale, solidarités		Micro-crédit	Segmentation du marché

Source : Berthelier et alii [2003]

A partir des données issues de la base Minefi, nous pouvons tenter d'examiner le niveau micro-gouvernance algérien et voir comment il se situe par rapport aux autres pays du Maghreb et du Moyen Orient (MENA) et des pays d'Europe orientale et orientale (PECO).

Nous avons construit un indicateur qui évalue le niveau de micro-gouvernance pour chaque pays sous revue. Cet indicateur propose de capturer le niveau de discipline de marché et de discipline contractuelle imposé aux managers. Cet indicateur ne concerne par conséquent que le seul système de contrôle externe pouvant s'exercer sur le comportement des

2- La base de donnée de Minefi est en libre accès sur le site du CEPII : <http://www.cepii.fr>. Dans un travail antérieur, nous avons souligné les limites mais aussi l'intérêt de l'exploitation de cette base de données. (Labaronne et Ben Abdelkader [2006]).

managers. C'est une limite à notre travail d'étude qui tient à l'absence de données, dans la base Minefi, du rôle comparatif des actionnaires ou des conseils d'administration dans le système de contrôle interne des firmes des pays étudiés.

Ici, la discipline de marché algérien jouera à travers la liberté de fonctionnement des marchés (Thème 4) des biens et services (secteur B), du capital (C), et du travail (D). Elle se manifestera par les pressions exercées par l'ouverture sur l'extérieur (Thème 8) sur les marchés des biens et services (B) et du capital (C). Elle sera influencée par la sécurisation des contrats (Thème 6) issu de l'environnement institutionnel (A), mais aussi par l'obligation d'information sur le marché des biens et services (B) et par la régulation de la concurrence (Thème 7) sur le marché des biens et service (B) et du capital (C). Nous définissons ainsi neuf indicateurs de discipline de marché qui, une fois agrégés, nous donneront notre indicateur pays de micro gouvernance<sup>3</sup>.

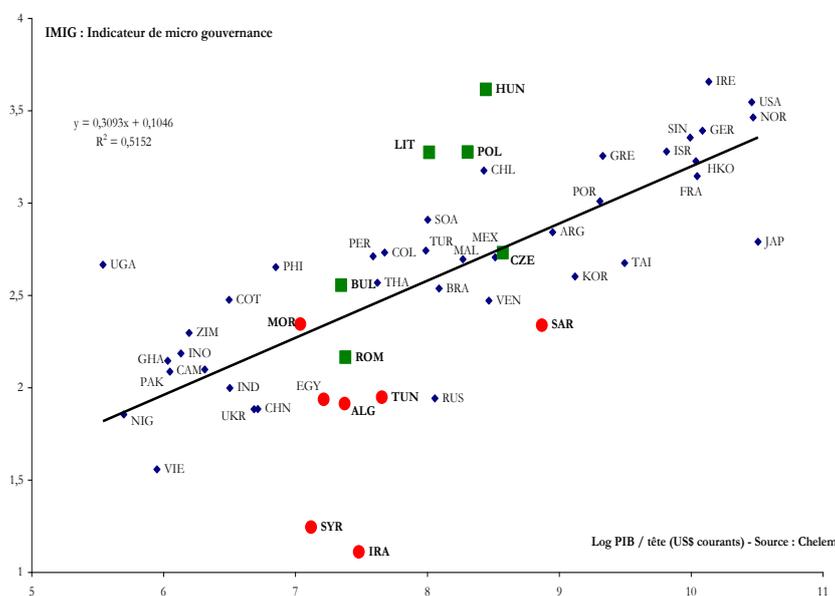
#### 4- Le niveau de micro-gouvernance algérien :

Si l'on examine globalement le niveau de discipline de marché qui s'exerce dans les 51 pays de notre étude (Graphique 1), niveau obtenu par l'agrégation des valeurs des indicateurs de micro-gouvernance pour chacun des pays, nous pouvons situer l'Algérie par rapport aux autres pays MENA et PECO.

En Algérie, la discipline de marché évaluée par notre indicateur de micro-gouvernance se situe à un niveau comparable à celui que l'on observe en Tunisie et en Egypte, mais aussi en Russie. Ces pays se rangent parmi les nations situées au dessous de la droite de régression de notre graphique, à un niveau légèrement inférieur à celui de la Roumanie. Le Maroc se détache par rapport aux pays cités. Il se positionne au dessus de la droite de régression, à un niveau comparable à celui de la Bulgarie, mais inférieur à celui observé dans les pays d'Europe centrale. En d'autres termes, nos calculs, à partir des chiffres fournis par la base Minefi, montrent que la qualité des mécanismes de micro gouvernance en Algérie se situe à un degré inférieur à ce qu'il devrait être compte tenu de son revenu par tête, le point représentant ce pays se plaçant au-dessous de la moyenne des 51 pays ajustés selon le PIB par habitant<sup>4</sup>. Les autres pays MENA sont également situés en dessous de la droite de régression, la Syrie et l'Iran enregistrant l'indice le plus faible des 51 pays.

Ces résultats confirment les progrès qu'il convient d'accomplir dans le renforcement de la discipline de marché en Algérie, même si des avancées récentes sont enregistrées dans ce domaine comme en témoigne la révision à la baisse de l'évaluation du risque Algérie ces deux dernières années<sup>5</sup>.

Graphique 1 : Evaluation de la micro gouvernance



Source : calcul de l'auteur à partir de la base « profils institutionnels », MINEFI.

3- Les neuf indicateurs sont les suivants : 1/ Liberté de fonctionnement du marché des biens et services ; 2/ Liberté de fonctionnement du marché du capital ; 3/ Liberté de fonctionnement du marché du travail ; 4/ Ouverture sur l'extérieur du marché des biens et services ; 5/ Ouverture sur l'extérieur du marché du capital ; 6/ Sécurisation des contrats ; 7/ Obligation d'information sur le marché des biens et services ; 8/ Régulation de la concurrence sur le marché des biens et services ; 9/ Régulation de la concurrence sur le marché du capital.

4- Symétriquement, la qualité des mécanismes de micro gouvernance au Maroc se situe à un degré supérieur à ce qu'il devrait être compte tenu de son revenu par tête, le point représentant ce pays se plaçant au-dessus de la moyenne des 51 pays ajustés selon le PIB par habitant.

5- Le pays est passé de la 5e à la 4e place sur l'échelle pour l'assurance-crédit des agences faisant partie de l'OCDE. La Coface a reclassé en janvier 2006 sa notation du risque court terme sur l'Algérie de B à A4. Cette appréciation du risque pays vient confirmer et renforcer la tendance à l'amélioration du climat des investissements. Elle constitue un signe d'encouragement pour l'investissement étranger dans un contexte de stabilité politique et de conjoncture économique favorable.

## 5- Privatisation ou renforcement des institutions en Algérie ?

Dans une optique macro-économique, la privatisation correspond à l'accroissement du poids du secteur privé dans l'économie. La privatisation est associée à la part croissante que représente, dans le produit intérieur brut, la valeur ajoutée des entreprises privées. Par entreprises privées on entend deux catégories d'entreprises : celles nouvellement créées à la suite de la libéralisation de l'activité économique (entreprises créées *ex-nihilo*); celles dont le capital, détenu auparavant par l'Etat, est à présent dans les mains d'acteurs privés. Selon cette optique, les résultats de la privatisation algérienne apparaissent en demi teinte.

Ainsi, on peut s'étonner de voir la part du secteur public algérien dans la création de richesses augmenter, passant de 54,6% en 1995 à 57,8% en 2005. Une analyse hâtive conclurait à un recul du secteur privé, et donc de la privatisation, dans l'activité économique algérienne. Mais un biais statistique intervient ici. Il est dû au poids élevé et croissant des hydrocarbures dans la richesse totale du pays (32% du PIB en 1995, 52% en 2005). Essentiellement publique, la production d'hydrocarbure a bénéficié ces dernières années d'une forte croissance en volume et en valeur. Hors hydrocarbure, la part du secteur public dans l'activité algérienne est passée de 33% en 1995 à 21% en 2005. Dès lors, ce résultat marque les progrès de la privatisation algérienne, contrairement à une analyse rapide de l'évolution de la structure du PIB algérien. Ce progrès s'observe également dans les taux élevés de la part du secteur privé dans l'activité économique. Ainsi, près de 100% de l'activité agricole et 80% de l'activité tertiaire sont privatisés. Le secteur privé représente aujourd'hui près de 80% du produit intérieur brut algérien. Ces taux sont comparables à ceux observés dans les anciennes économies d'Europe de l'Est à la suite de leur transition vers l'économie de marché.

Sur le plan des entreprises privées, en une décennie (1995-2005), l'Algérie n'est parvenue à privatiser qu'un peu moins de 400 entreprises sur les 1200 dont l'Etat voulait se désengager. Encore ce résultat est-il surevalué dans la mesure où sont comptabilisées comme privatisations des prises de capital minoritaire dans des entreprises publiques ou des cessions d'actifs publics à d'autres entités publiques, par voie de filiation.

Ce résultat peut apparaître modeste. Mais il doit être mis en perspective par rapport au nombre total d'entreprises algériennes. Sur un ensemble de près de 126 000 entreprises enregistrées officiellement, la part des entreprises privatisables (1200) représente à peine 1% du parc d'entreprises, celle du total des entreprises publiques (EPE et Autres publics) moins de 3% (Tableau2).

**Tableau 2:**Répartition des personnes morales par secteurs juridiques au premier semestre 2006

Privé national	Privé étranger	Société mixte	Public étranger	EPE Nationale**	Autre Public*	Total
121 544	360	147	12	1164	2698	125925

- \*Autre public : Personne morale de droit public chargée de la gestion de services publics, il s'agit des EPIC (Etablissements public à caractère industriel et commercial), de coopératives agricoles, d'offices publics, de groupement, d'agence foncières, de bureaux d'études nationaux, d'entreprises publiques, locales, etc.

- \*\*Entreprise Publique Economique : Société dont la forme juridique peut être SPA, SARL ou EURL dont l'Etat et/ou les collectivités locales détiennent directement ou indirectement la totalité des actions et/ou des parts sociales.

Sources, bulletins statistique, n° 456, *Les répertoires des agents économiques et sociaux Statistiques nationales*, situation arrêtée au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

Ces résultats ne tiennent pas compte du secteur informel estimé à 40% du PIB. De même, ils ne font pas oublier les difficultés de la privatisation des grands établissements industriels et bancaires et la frilosité des investisseurs étrangers à l'égard de l'Algérie. Mais l'enjeu est moins, selon de nous, de se focaliser sur la privatisation de ces établissements que de favoriser l'épanouissement d'un cadre institutionnel favorisant les mécanismes de marché. Doit-on s'arc bouter sur les difficultés de la privatisation de 1% du parc d'entreprises ou plutôt s'interroger sur les moyens permettant d'améliorer la performance des firmes publiques, d'attirer les investisseurs étrangers et d'encourager la création d'entreprises privées nouvelles en Algérie ?

Dans le cadre d'un renforcement des institutions de marché, deux axes d'action peuvent être suggérés qui nous semblent aussi importants que la mise en œuvre rapide du transfert des actifs publics vers le secteur privé.

- **L'imposition d'une contrainte budgétaire "dure" :**

Le premier porte sur l'imposition d'une contrainte budgétaire "dure" sur les entreprises publiques algériennes. Rappelons que les contraintes budgétaires "molles" des entreprises publiques, avant et après la transition à l'Est, ont été identifiées comme l'un des principaux facteurs de leur inefficacité (Kornaï [1979, 1992, 2001]). Une contrainte molle est la conséquence de deux types de facteurs. D'une part, le "paternalisme" des acteurs publics qui les conduit à demander aux managers d'assumer, en échange de subventions ou de crédits bon marché, des fonctions sociales qui sont du ressort de l'Etat (maintien de l'emploi, des salaires, des activités) plutôt que des objectifs d'efficacité. D'autre part, en situation de hasard moral et d'asymétrie informationnelle des projets d'investissements non rentables sont financés *ex-ante* par le système bancaire. *Ex-post*, en dépit des médiocres performances de ces projets, le système bancaire continue à les refinancer dans l'espoir qu'ils deviennent rentables à terme et qu'ils permettent ainsi de récupérer la mise initiale. Dans le cas algérien, les conséquences de cette contrainte molle qui sur les entreprises privées ou publiques alimentent les créances douteuses des

banques publiques algériennes. Celles-ci représentent encore 90% des actifs du système bancaire. Ces établissements bancaires affichent un ratio consolidé de prêts improductifs de 40%.

Des crédits publics plus sélectifs et plus concurrentiels, un arrêt des subventions publiques aux firmes déficitaires, une limitation des arriérés de paiement fiscaux, sociaux et inter-entreprises seraient de nature à imposer une discipline de marché financier et permettrait d'exercer des pressions adéquates sur les managers afin qu'ils gèrent de façon efficace leur entreprise privée ou publique. De nombreuses études appliquées au cas des firmes de l'Est, après la transition, ont montré que le renforcement de la contrainte budgétaire apparaît comme un facteur significatif de restructuration et d'amélioration des performances des firmes publiques. C'est un facteur de rationalisation de leur production qui débouche généralement sur une amélioration de leurs performances (croissance des ventes ou de la productivité du travail).

- **Le renforcement de la compétition inter firmes :**

Le deuxième axe d'action porte sur le renforcement de la compétition entre les firmes algériennes. De nombreuses études empiriques ont montré l'influence de l'intensification de la concurrence sur l'amélioration des performances des firmes. Que cette intensification s'exerce par une pression concurrentielle étrangère, mesurée par le taux de pénétration des importations ou le nombre de firmes étrangères, ou domestique, évaluée par la structure du marché national ou le nombre et le poids des entreprises concurrentes locales.

Le report de l'adhésion à l'OMC et le retard dans les négociations d'une nouvelle politique de voisinage avec l'Union européenne soulignent les blocages qui freinent la mise en concurrence des firmes algériennes. D'autant que l'Algérie a du mal à attirer les investisseurs étrangers qui alimenteraient la concurrence domestique. Cette frilosité des investisseurs tient sans doute au contexte dans lequel évoluent les affaires en Algérie. Classée à la 116<sup>e</sup> places sur 177, dans le dernier rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale [2007], l'Algérie est pénalisée par le poids de sa fiscalité, les entraves à l'enregistrement des titres de propriété, les conditions difficiles de création d'une entreprise, les retards dans la modernisation de son système financier et bancaire.

Un renforcement du cadre institutionnel dans ces domaines serait tout aussi efficace qu'un développement de la privatisation dans une perspective d'amélioration des performances des firmes.

### Conclusion :

La publication de l'ouvrage de North [1990] sur la nature et le rôle essentiel des institutions dans les systèmes économique coïncide avec le vaste mouvement de privatisation/restructuration observé dans le monde à partir du milieu des années 80. Inspirées pas un courant libéral, les réformes engagées alors ont privilégié des objectifs de stabilisation macro-économique et de privatisation mais ont négligé l'importance de la qualité du cadre institutionnel dans la réussite de ces réformes. Les préoccupations néo-institutionnelles se sont imposées à la suite des résultats décevants obtenus à la suite du transfert rapide et souvent mal contrôlé des actifs publics au secteur privé dans les économies en transition (Andreff [2007]). De très nombreux études, utiles pour le cas algérien, montrent à présent la nécessité d'instaurer des institutions de marché efficaces pour améliorer la performance des firmes. C'est dans le prolongement de ces travaux que notre papier s'est inscrit. Davantage que la privatisation c'est l'amélioration du cadre institutionnel en Algérie, notamment celui qui encadre les mécanismes de micro-gouvernance, qui nous semble essentiel pour accroître la performance du système productif algérien.

### Bibliographie :

- ANDREFF W. [2007], *Economie de la transition, La transformation des économies planifiées en économies de marché*, Editions Bréal, Paris, 494 p.
- BANQUE MONDIALE [2007], *Doing Business*, The World Bank, Washington.
- BERTHELIER P., DESDOIGTS A., OULD AOUDIA J. [2003], «Profils institutionnels, présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés. », *Conférence FEMISE 2003*.
- CHARREAUX G. [1997], «Vers une théorie du gouvernement des entreprises», in G. CHARREAUX, éd, [1997], *Le gouvernement des entreprises. Théories et faits*, Economica, pp.421-470.
- KORNAÏ J. [1979], «Resource-Constrained versus Demand-Constrained Systems», *Econometrica*, n°47, pp. 801-819.
- KORNAÏ J. [1992], *The Socialist Systems : The Political Economy of Communism*, Oxford University Press, Oxford.
- KORNAÏ J. [2001], *La transformation post-socialiste : dilemmes et politiques*, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- LABARONNE D. [2002], «Privatisation et performances des firmes des économies de l'Est», *Revue économique*, vol 53, n° 5, pp.1013-1050.
- LABARONNE D., BEN ABDELKADER F.; [2006], « Le développement comme liberté : Analyse comparative MENA-PECO », *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, volume 37, n°1, mars, pp.63-96
- NORTH D. [1990], *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.

## ANNEXE

## Annexe 1 :

## Les 51 pays sous revue : Liste des pays par zone et abréviations utilisées

Asie		PECO		MENA		Amérique latine		Afrique		OCDE	
China	CHN	Bulgaria	BUL	Algeria	ALG	Argentina	ARG	Cameroon	CAM	France	FRA
Hong Kong	HKO	Czech Rep	CZE	Egypt	EGY	Brazil	BRA	Cote d'Ivoire	COT	Germany	GER
India	IND	Hungary	HUN	Iran	IRA	Chile	CHL	Ghana	GHA	Japan	JAP
Indonesia	INO	Lithuania	LIT	Israel	ISR	Colombia	COL	Nigeria	NIG	Norway	NOR
Korea South	KOR	Poland	POL	Morocco	MOR	Mexico	MEX	South Africa	SOA	United State	USA
Malaysia	MAL	Romania	ROM	Saudi Arabia	SAR	Peru	PER	Uganda	UGA		
Pakistan	PAK	Russia	RUS	Syria	SYR	Venezuela	VEN	Zimbabwe	ZIM		
Philippines	PHI	Turkey	TUR	Tunisia	TUN					Ireland	IRE
Singapore	SIN	Ukraine	UKR							Greece	GRE
Taiwan	TAI									Portugal	POR
Thaïland	THA										
Vietnam	VIE										